

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2007 - Convocation du 12/12/2007
Compte rendu affiché le : 28/12/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	23

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : M. POINT (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. CHRETIN (pouvoir à M. GONDELAUD)

Absents excusés : Mme WYMAN

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; Mme ZULI; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Création de deux salles de classe et extension de la cantine - Ecole du Centre
Lot n°2 : Charpente couverture Zinguerie

Le programme relatif à l'Ecole du Centre se poursuit avec la création de deux classes et l'extension de la cantine. Une consultation a été lancée en application du Code des Marchés Publics et des lots ont été définis.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal dans sa séance du 22 novembre 2007 avait décidé de relancer une consultation pour le lot n° 2, faute de candidats.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure et après accomplissement des procédures prévues par le Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 décembre 2007. Un compte-rendu de cette réunion sera exposé à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le Budget Primitif,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2007,
- VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 14 décembre 2007,
- **DECIDE d'attribuer le lot n° 2 du marché "Création de deux salles de classe et extension de la cantine" à l'entreprise Boninchi (Genay) pour un montant de 63 358,83 € HT, soit 75 777,16 € TTC**
- **DIT que que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 20 décembre 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 21/12/2007
Publication ou affichage du 21/12/2007
Paul LAFFLY,
Maire.

